

# **Soixante-dix-septième Assemblée mondiale de la santé**

## **Point 11.7 de l'ordre du jour provisoire Accélération de la réalisation des objectifs de développement durable en matière de santé maternelle et de mortalité infantile**

Mai 2024

La référence extrêmement limitée aux infirmières dans le rapport provisoire est regrettable, car les infirmières contribuent de manière significative à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile et à la réalisation des objectifs connexes des ODD. Les infirmières travaillent en étroite collaboration avec les femmes et les enfants tout au long de leur vie, améliorant l'accès équitable aux soins de santé essentiels tels que la vaccination des enfants, la planification familiale volontaire, la prévention et le traitement des maladies infectieuses.

Afin de développer équitablement des services de santé de qualité pour les nouveau-nés, les enfants et les adolescents et pour renforcer l'engagement communautaire et la promotion de la santé, le CII demande instamment aux États membres d'investir dans l'amélioration de la qualité des soins de santé. Le CII exhorte les États membres à investir dans le personnel infirmier. Le CII soutient également fermement la mise en œuvre d'une approche transformatrice des soins de santé primaires pour faire avancer ce programme.

Nous encourageons les parties prenantes à collaborer avec le CII et les infirmières sur ce programme important qui est au cœur de la pratique infirmière.